

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du **25 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **15**
de votants : **17**

Étaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations :

Me GUILLAUME Monique donne procuration à Me FRANCOIS Andrée
Me MANGIN Marie-Françoise donne procuration à Me GAUTIER Marina
Mr ERBSTOSSER Laurent donne procuration à Mr DIM Lucien
Mr MANGIN Sébastien donne procuration à Mr LACOGNATA Alain

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/06/2024. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/06/2024.

N° 69/2024 : Délégation de signature expresse pour délivrer une autorisation d'urbanisme

Monsieur GULINO Eric, Maire et Madame GULINO Aline, adjointe au Maire, se retirent du conseil municipal dans la mesure où ils vont être intéressés à titre personnel dans la délivrance d'un dossier d'urbanisme (PC 057 482 24 M0005) pour des travaux qu'ils comptent réaliser.

Madame GAUTIER Marina, adjointe au Maire est désignée pour présider la séance.

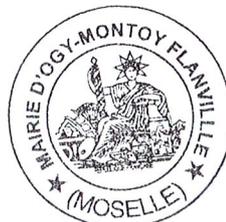
Monsieur LEVE Damien, conseiller délégué, précise que l'article L422-7 du code de l'urbanisme dispose que "si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision"

Monsieur LEVE Damien, conseiller délégué, demande donc à l'assemblée de désigner un(e) conseiller(e) municipal(e) pour prendre la décision relative au permis de construire PC 057 482 24 M0005, ainsi que des éventuelles autorisations modificatives et autres actes relatifs à ce dossier.

Vu l'article L422-7 du code de l'urbanisme,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **17 VOIX POUR**,

- **DÉSIGNE** Monsieur BASTIEN Alain en tant que délégué pour prendre l'autorisation d'urbanisme pour le permis de construire PC 057 482 24 M0005 ainsi que pour des éventuelles autorisations modificatives et autres actes relatifs à ce dossier.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 25 juin 2024

L'adjointe au Maire,
Marina GAUTIER